

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

894

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **28 octobre** à 19 heures 00 au bureau municipal située au 314, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Aucune (0) personne était présente dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-10-473

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de financement temporaire / Réfection des rues Olivier et Kirouac
4. Procuration et autorisation de signer pour l'inscription clicSÉCUR / Mathieu Roy
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019.

3. AUTORISATION DE FINANCEMENT TEMPORAIRE / RÉFECTION DES RUES OLIVIER ET KIROUAC

RÉSOLUTION 2019-10-474

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux de réfection des rues Olivier et Kirouac;

ATTENDU QUE pour financer lesdits travaux la Municipalité a adopté le Règlement d'emprunt 2019-07 pour un montant maximal total de 900 000\$;

ATTENDU QUE pour couvrir la courte période de temps qui sépare le paiement des travaux à l'entrepreneur et l'octroi du financement, la Municipalité souhaite ouvrir un financement temporaire d'un même montant auprès de l'institution financière;

ATTENDU QUE pour l'ouverture du financement temporaire, la Municipalité doit désigner deux personnes habiles à signer les documents officiels;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

895

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'ouverture d'un financement temporaire à la hauteur de 900 000\$ à l'institution financière et d'autoriser M. Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Annie Thériault, mairesse, à signer les documents officiels nécessaires.

4. PROCURATION ET AUTORISATION DE SIGNER POUR L'INSCRIPTION CLICSEQR / MATHIEU ROY

RÉSOLUTION 2019-10-475

ATTENDU QUE Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

ATTENDU QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents relativement à la résolution mentionnée.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2019-09-476

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h02.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

